



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Les trois travaux de la nouvelle ministre des Aînés et des Proches aidants selon l'AREQ

Québec, le 18 octobre 2018 - L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec souligne la nomination de Marguerite Blais à titre de ministre responsable des Aînés et des Proches aidants au sein du gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ). Cette formation politique forme le gouvernement pour la première fois de son histoire, mais elle compte néanmoins sur l'expertise de Mme Blais qui a déjà occupé le poste de ministre responsable des Aînés dans le passé.

« L'AREQ est prête à travailler activement avec la ministre, notamment sur trois enjeux qui nous tiennent à cœur. Il est donc crucial d'améliorer la qualité de vie des aînés en CHSLD, d'offrir enfin les soins à domicile dont ils ont besoin et, par ailleurs, de régler la question du mode de scrutin pour léguer une démocratie plus représentative aux générations futures », soutient Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)

Lors de la récente campagne électorale, la CAQ s'est engagée à améliorer les conditions de vie des personnes hébergées en CHSLD. L'AREQ a bien noté ces engagements et souhaite que la ministre responsable des Aînés s'assure que son gouvernement les respecte :

- Convertir, d'ici 2038, les places existantes en CHSLD en lieux de qualité, climatisés, plus spacieux et possédant un concept architectural complètement revu;
- Fixer une norme de deux bains par semaine en CHSLD;
- Hausser les budgets pour offrir des repas de qualité en CHSLD;
- Offrir plus de soins aux personnes hébergées en CHSLD.

La qualité des services en CHSLD dépend notamment de notre capacité à former et à attirer du nouveau personnel dans le réseau public. Ce sera le défi majeur de ce gouvernement en matière de soins de longue durée.

Les soins à domicile

La dernière politique de soins à domicile au Québec date de 2004. Pourtant, la demande est croissante en raison du vieillissement accéléré de la population. Les engagements de la CAQ à cet effet devront être respectés afin de répondre à la demande :

- Investir 800 M\$ d'ici 4 ans (200 M\$ de plus par année) pour les soins à domicile afin d'embaucher davantage de ressources professionnelles;
- Élaborer une nouvelle politique nationale sur les soins à domicile et protéger l'enveloppe destinée au maintien à domicile pour éviter que les établissements de santé utilisent ce budget pour financer d'autres dépenses;

- Déployer un programme d'appels automatisés détectant les urgences en cas d'inactivité;
- Former des équipes interdisciplinaires en gériatrie sociale qui iront faire de la prévention à domicile auprès des aînés.

En ce sens, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants a le devoir de s'assurer que son gouvernement réponde au souhait exprimé par la forte majorité des personnes aînées, soit de rester là où elles le désirent, le plus longtemps possible.

Un mode de scrutin proportionnel

D'autre part, il est important pour les membres de l'AREQ que le gouvernement respecte son engagement à changer le mode de scrutin.

« Les valeurs démocratiques sont importantes pour celles et ceux qui ont bâti le Québec. C'est pourquoi les grands-parents que nous sommes ont à cœur de léguer une démocratie plus représentative à nos jeunes. Nous espérons ainsi pouvoir compter sur l'appui de la ministre au sein de son gouvernement afin de faire adopter un mode de scrutin proportionnel », souligne Mme Lapointe.

Enfin, l'AREQ s'interroge sur ce qu'il adviendra de la politique « Un Québec pour tous les âges », rendue publique en juin 2018 par le précédent gouvernement, et qui avait fait l'objet de consultations auprès des associations de personnes aînées.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 58 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source :

Samuel Labrecque, conseiller en communication

Cell. : 514 742-9056 Courriel : labrecque.samuel@areq.lacsq.org